

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2022

Numéro	18
Objet	OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION CROIX ROUGE FRANÇAISE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ACCUEIL DES DEPLACES UKRAINIENS EN MATIERE DE MOBILITE
Rapporteur	Marie-Hélène TRESSOU

Date de convocation et d'affichage : 18 mars 2022

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h20.

Nombre de membres

- En exercice : 135
- Présents : 96
- Votants¹ : 119

Présents : ABEL Jean-Pierre, BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BAZIN-MALGRAS Valérie, BEAUSSIER Jean-Marie, BEURY Loëtitia, BLANCHARD Dominique, BLANCHON David, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOUDADI Rachida, BRET Marc, BURRI Marie-Luce, BUTAT André, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, CORNEVIN Jean-Pierre, COURTOIS Jean-Christophe, DA ROCHA Kafya, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DESROUSSEAUX Pascal, DRIAT Boris, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOULLAT Marcel, GAURIER Marlène, GAURIER Claude, GAUTHIER Anne-Sophie, GERARD Fabien, GESNOT Dany, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GOJJARD Pascal, GUITON Jordan, GULTEKIN Gulcan, GUNDALL Philippe, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENNEQUIN Virgil, HENRI Pascal, HIMEUR Aïcha, HONORÉ Nicolas, HOUDRY Christian suppléant de HANDEL William, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, HUP Carole, JOLLIOT Marie-France, KIEHN Patricia, KUZMA Romain suppléant de CHATEL Laurent, LANDREAT Pascal, LE CORRE Marie, LEBECQ Jérémy, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEPRINCE Didier, LEQUIEN Ombeline, LEYMBERGER Brigitte, MAGLOIRE Arnaud, MALARMEY Michelle, MANDELLI François, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MONTAGNE Jean-Jacques, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, PORTIER-GUENIN Françoise, QUINTART Sylvie, RAGUIN Jacky, RAYMOND Arnaud, RENOIR Gilles, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Vincent, ROBLET Bernard, ROUSSELOT Nicole, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, THIENOT Régis, TRESSOU Marie-Hélène, VAN DE ROSTYNE Alain, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Excusés et ont donné pouvoir : BECARD Francis à BAROIN François, BETTINGER Sylviane à CHAMPAGNE Bernard, BOISSEAU Dominique à BRET Marc, CASTEX Jean-Marie à HUP Carole, COCHET Jean-Michel à CHAMPAGNE Anicet, DAHDOUH Fadi à LEMELLE Flavienne, DENIS Valéry à GARIGLIO Elisabeth, DRAGON Jean-Luc à GOJJARD Pascal, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GONCALVES José à GARIGLIO Elisabeth, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, GUILLAUMET Virginie à LEMELLE Flavienne, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, JOUAULT Gervaise à VIART Jean-Michel, LANOUX Claudie à QUINTART Sylvie, LEMELAND Carole à SEBEYRAN Marc, LEROY Marie-Thérèse à FLEURET Dominique, NONCIAUX-GRADOS Véronique à QUINTART Sylvie, OUADAH Karima à HONORÉ Nicolas, PAUWELS Cécile à GIRARDIN Olivier, POTTIER Denis à Jean-François MEIRHAEGHE, THOMAS Christine à BRET Marc, VIARDOT Gaëlle à LEQUIEN Ombeline.

Excusés : BILLET André, DUCHÊNE Annie, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GROSJEAN Patrick, HOUARD Bruno, MARTINOT Bruno, MARTY Rémy, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SAINTON Michel, SERRA Frédéric, SIMON Éric, SOMSOIS Hervé.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
119		119		

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

¹ Présents + pouvoirs – non-participation

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2022

**OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION CROIX ROUGE FRANCAISE
POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ACCUEIL DES DÉPLACÉS UKRAINIENS
EN MATIÈRE DE MOBILITÉ**

Annexe : convention cadre

Exposé :

L'agglomération troyenne a accueilli dimanche 13 mars, le premier car de déplacés ukrainiens fuyant l'invasion militaire et les exactions commises par l'armée russe en Ukraine. Ce déplacement massif de populations civiles conduit chaque pays européen à répartir entre les différents territoires, des femmes, des hommes et des enfants.

Ces derniers doivent être scolarisés, les adultes pouvoir travailler, avoir une vie sociale et réaliser l'ensemble des démarches leur permettant de demeurer en France durant leur déplacement forcé. Un deuxième car est arrivé dans l'agglomération mercredi 16 mars et la Préfecture de l'Aube projette une arrivée hebdomadaire de car pendant plusieurs semaines. Chaque véhicule transporte une cinquantaine de déplacés.

Dans l'Aube, Monsieur le Préfet a désigné l'association Croix Rouge Française comme intermédiaire et interlocuteur officiel entre l'Etat et les déplacés ukrainiens. Il appartient notamment à la Croix Rouge de pourvoir à l'hébergement d'urgence puis plus pérennisé, à l'attribution de kits d'hygiène et de denrées alimentaires et d'accompagner les civils ukrainiens arrivés sur notre territoire à accomplir l'ensemble des démarches administratives qui leur incombent.

Dans ce cadre, les ukrainiens, hébergés dans des familles, dans des structures collectives ou dans le parc locatif vacant, seront conduits à se déplacer quotidiennement au sein de l'agglomérations, pour étudier, travailler, mener leurs démarches administratives ou encore participer aux activités collectives et individuelles d'accompagnement à l'installation initiées par la Croix Rouge.

Outre l'aide matérielle, logistique et immobilière que les communes membres de TCM ont déjà initiées et continuent à mettre en œuvre, il est proposé que la Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole, en sa qualité d'autorité organisatrice de la mobilité, accompagne financièrement la Croix Rouge Française dans l'acquisition des titres de transports destinés aux civils ukrainiens accueillis dans une des 81 communes de l'agglomération.

Eu égard à la difficulté d'anticiper le besoin de déplacement et le mode de déplacements (pédestre, vélos en location proposés à la Maison du vélo ou encore transports en commun de la TCAT), il est proposé au Conseil communautaire de s'engager sur un montant de subvention plafond et de procéder au versement immédiat à la Croix Rouge Française de 50 % de cette somme.

La seconde moitié de la subvention sera versée sur présentation d'un état de dépenses établissant le besoin de trésorerie. Le Conseil communautaire suivant pourra ajuster le montant de la subvention en fonction de l'évolution des besoins identifiés.

Au vu des besoins identifiés en lien avec la Croix Rouge et nonobstant la part d'incertitude très forte liée au nombre de déplacés accueillis dans les prochaines semaines, la part qui souhaitera pouvoir emprunter le bus ou un vélo en location et la fréquence de ce besoin, il vous est proposé d'octroyer à la Croix Rouge Française, pour le besoin de mobilité des déplacés ukrainiens accueillis dans l'une des 81 communes de TCM, une subvention de 18 000 €, correspondant à un besoin théorique évalué à 17 062,50 € pour les seuls abonnements TCAT, augmenté du coût des éventuelles locations de vélos. Ce montant plafond sera versé par quarts sur présentation d'un état régulier des sommes dépensées par la Croix Rouge Française.

Cette subvention sera versée par TCM en quatre temps, 25 % (soit 4500 €) en aval de l'adoption de la présente délibération et le reliquat (trois versements successifs de 4500 € chacun) sur présentation d'états successifs de dépenses engagées, faisant apparaître un accompagnement supérieur à la somme déjà versée. En cas de dépenses moindres, une décision de récupération d'une partie de la subvention sera proposée au Conseil communautaire ; l'assemblée délibérante se réunira également de nouveau en cas de dépenses supérieures à 18 000 €.

L'évaluation du besoin de soutien financier repose sur une projection d'un car arrivé par semaine, amenant 45 personnes en moyenne (réparties à raison de 25 enfants et 20 adultes/adolescents) sur 18 semaines, soit 810 personnes, à qui il conviendra pour la Croix Rouge Française, d'octroyer un abonnement mensuel à compter de leur arrivée, tenant compte de l'âge et de la situation de chacun ; cet abonnement mensuel sera renouvelé pour couvrir la période de 18 semaines prise en référence à ce jour.

Cet abonnement coûte actuellement 10,50 € par adulte et 5,25 € par enfant ; sur les 18 semaines considérées, la Croix Rouge Française serait donc amenée à acquérir 1250 abonnements enfants et 1000 abonnements adultes, selon la projection faite à ce jour.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le soutien de Troyes Champagne Métropole à l'association Croix Rouge Française, pour l'accompagnement des populations civiles ukrainiennes déplacées, dans les conditions décrites ci-avant ;**
- **DE DECIDER d'attribuer à l'association Croix Rouge Française, une subvention exceptionnelle de 18 000 €, versée en quatre temps : 25% (soit 4500 €) en aval de l'adoption de la présente délibération et le reliquat en trois versements successifs de 4500 € chacun, sur présentation d'un état des dépenses faisant apparaître un accompagnement des déplacés au-delà des sommes déjà versées ;**
- **D'APPROUVER la signature de la convention-cadre ci-annexée avec la Croix Rouge Française et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte administratif, juridique, technique ou financier à intervenir en exécution de la présente délibération.**